

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

852

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **2 juillet** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Madame Michèle Nolet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité.

Quinze (15) personnes sont présentes dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. NOMINATION - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

RÉSOLUTION 2019-07-401

ATTENDU QUE Madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, n'est plus à l'emploi de la municipalité depuis le 28 juin dernier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 210 du Code municipal, la municipalité doit avoir une direction générale (fonctionnaire principal);

ATTENDU QUE l'embauche officielle d'une nouvelle direction générale est prévue pour le 8 juillet prochain;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la nomination de Madame Michèle Nolet au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Issoudun jusqu'au 7 juillet 2019.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-07-402

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination de Michèle Nolet à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2019
5. Rapport des comités de travail

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

853

6. Présentation et adoption des comptes payés du mois juin 2019

Affaires courantes

7. Embauche de Monsieur Mathieu Roy à titre de directeur général et secrétaire-trésorier

8. Dépôt d'une correspondance de la MMQ – Ristourne

Administration générale

9. Autorisation de paiement d'une (1) facture – prêt pour les installations septiques

10. Autorisation de paiement d'une facture – avocat (surplus)

11. Autorisation de paiement d'une facture – comptables

12. Autorisation de signature de contrat notarié pour la vente d'un terrain à Gestion Dili

Aménagement du territoire

13. Recommandation du CCU

a) Demande de dérogation mineure – Ferme Audibel

b) Demande de dérogation mineure – 544, route Laurier

c) Demandes de permis

14. Nomination des personnes pouvant signer les permis en urbanisme (consultant)

Travaux publics

15. Appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac

16. Programme de la TECQ 2019-2023 (réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac)

17. Ouverture d'une marge de crédit (réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac)

18. Autorisation d'achat des blocs de béton pour l'aménagement des pancartes d'accueil

19. Ponceau du rang Bois-Franc Est

Sécurité publique

20. Entente avec le MTQ pour la fermeture hivernale des routes

21. Autorisation pour l'achat et l'installation d'un abribus dans le Parc des Mélèzes

22. Autorisation pour l'achat de signalisation routière

Loisirs, culture et famille

23. Autorisation pour l'achat d'un module pour le skate-park

24. Autorisation pour la réalisation de travaux de mise aux normes des installations sportives

25. Devenir du mini-putt et installation d'un jeu de pétanque

26. Divers

27. Période de questions

28. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

RÉSOLUTION 2019-07-403

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 avec dispense de lecture.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Aucune rencontre de comités n'a eu lieu.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

854

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE JUIN 2019

RÉSOLUTION 2019-07-404

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim a déposé et présenté les comptes payés du mois de juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	86 785.31 \$
Rémunération nette (employés et élus)	13 161.73 \$
Total dépenses	99 947.04 \$

**7. EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU ROY À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

RÉSOLUTION 2019-07-405

ATTENDU QUE Madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité a remis sa démission le 16 mai dernier et a quitté officiellement ses fonctions le 28 juin dernier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 210 du Code municipal, la municipalité doit avoir une direction générale (fonctionnaire principal);

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a suivi un processus rigoureux incluant l'affichage du poste à pouvoir jusqu'au 6 juin et la tenue d'entrevues;

ATTENDU QUE suite à ce processus, le comité d'évaluation recommande l'embauche de Monsieur Mathieu Roy en date du 8 juillet 2019;

ATTENDU QU'à ce titre, il doit pouvoir signer tous documents administratifs, chèques et ordres de paiements au nom de la municipalité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'embaucher Monsieur Mathieu Roy au poste de directeur général et secrétaire-trésorier et de l'autoriser à signer tous documents administratifs, chèques et ordres de paiements au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2019-07-406

ATTENDU QUE Monsieur Mathieu Roy est embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier en date du 8 juillet 2019;

ATTENDU QU'à ce titre, il doit être autorisé à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

855

- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration; et
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

au nom de la municipalité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Mathieu Roy à effectuer les démarches énumérées ci-haut au nom de la municipalité.

8. DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA MMQ - RISTOURNE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim détaille la modification au calcul de la ristourne 2018 de la Mutuelle des municipalités du Québec. On nous informe qu'une erreur s'est glissée et qu'elle a omis de considérer notre expérience de sinistres de l'année 2017. Ainsi la MMQ nous remet la somme de 106.⁰⁰ \$, ce qui correspond à la différence entre le montant annoncé (965.⁰⁰ \$) et le montant corrigé (1 071.⁰⁰ \$).

9. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE – PRÊT POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

RÉSOLUTION 2019-07-407

ATTENDU QUE le propriétaire du 35, 5^e rang est inscrit au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ce dernier a procédé aux travaux dans les normes, qu'il a présenté une facture de 6 036.19 \$ à la municipalité et qu'il a été confirmé que ladite facture a été payée.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque au propriétaire du 35, 5^e rang au montant de 6 036.19 \$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à son compte de taxes.

10. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE – AVOCAT (SURPLUS)

RÉSOLUTION 2019-07-408

ATTENDU QUE Tremblay Bois Migneault Lemay s.e.n.c.r.l. avocats a produit la facture #114488 pour services professionnels rendus au montant de 5 679.⁰⁸ \$ (taxes incluses);

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

856

ATTENDU QUE le montant prévu au budget ne couvre pas cette dépense;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un transfert des fonds à même le surplus accumulé au poste « Services juridiques » et d'autoriser le directeur-général à payer cette facture.

11. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE – COMPTABLE

RÉSOLUTION 2019-07-409

ATTENDU QUE la société de comptables professionnels agréés Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.c.n.c.r.l. a produit la facture #2533 pour services professionnels rendus au montant de 14 170.67 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le montant de 10 235.⁰⁰ \$ taxable pour l'audit 2018 correspond au montant prévu (résolution 2017-06-142);

ATTENDU QUE les montants facturés pour la reddition de compte finale du Programme TECQ et l'aide apportée à la comptabilité reflète notre utilisation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à payer cette facture.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT NOTARIÉ POUR LA VENTE D'UN TERRAIN À GESTION DILI

RÉSOLUTION 2019-07-410

ATTENDU QUE Madame Lucie Beaudoin n'est plus à l'emploi de la municipalité;

ATTENDU QUE la résolution 2019-04-351 n'a plus lieu d'être;

ATTENDU QUE la municipalité s'apprête à signer une promesse de vente et d'achat de terrain dans le parc industriel avec les représentants de l'entreprise Gestion Dili inc.;

ATTENDU QUE par la suite l'acte notarié devra également être signé;

ATTENDU QUE le directeur général et la mairesse doivent être autorisés à signer la promesse de vente et d'achat ainsi que l'acte notarié;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'abroger la résolution 2019-04-351;
- d'autoriser la mairesse, Madame Annie Thériault et le directeur général, Monsieur Mathieu Roy à signer pour et au nom de la municipalité, une promesse de vente/achat d'un terrain dans le parc industriel, connu et désigné comme une partie des lots 6 289 263 et 6 289 264, identifié comme le no 25, d'une superficie approximative de 10 346 m² avec l'entreprise Gestion Dili inc., représentée par monsieur Styve Croteau, dont le siège social est situé au 219, boulevard Talbot à Laurier-Station;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

857

- que le certificat du secrétaire-trésorier indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné accompagne la présente résolution.

13. RECOMMANDATIONS DU CCU

RÉSOLUTION 2019-07-411

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) a déposé son compte rendu au conseil;

ATTENDU QUE Monsieur Dominic Girard, représentant la Ferme Audibel inc. située au 303 rang Bois-Franc Ouest, a déposé une demande de dérogation mineure afin de se conformer pour un bâtiment existant à une distance séparatrice inférieure à celle prescrite au règlement;

ATTENDU QUE Madame Lisette Simoneau, propriétaire du 544 route Laurier, a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un garage plus élevé que ce que le règlement permet;

ATTENDU QUE Monsieur Marcel Dufresne et Madame Louise Pageot, propriétaires du 249 rue Principale, ont déposé une demande de permis afin de refaire la toiture de la rallonge arrière et celle de la galerie en tôle;

ATTENDU QUE Monsieur Raynald Couture, propriétaire du 317 rue Principale, a déposé une demande de permis afin d'installer des rampes sur le patio arrière (identiques à celles du patio avant);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont fait l'analyse détaillée des dossiers;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent au conseil d'accepter les demandes de Monsieur Dominic Girard, Monsieur Raynald Couture ainsi que Monsieur Marcel Dufresne et Madame Louise Pageot telles que déposées.

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent au conseil d'accepter la demande de Madame Lisette Simoneau avec la recommandation de 10% de plus que la hauteur prévue au règlement, soit 13.1 pieds au milieu des trusts + 1.31 pied pour un total de 14.4 pieds;

ATTENDU QUE Madame Lisette Simoneau a démontré au conseil des éléments qui n'ont pas été évalués par le CCU et que le conseil considère les arguments concernant le niveau d'eau sur le terrain comme justifiant l'acceptation de la demande telle que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder les demandes tel que déposées.

14. PERSONNES POUVANT SIGNER LES PERMIS EN URBANISME (CONSULTANT)

La personne responsable de l'émission des permis, Madame Marilyn Bronsard-Harvey, de la firme spécialisée en urbanisme Groupe DDM quitte ses fonctions en date du 2 août prochain. Elle propose Monsieur Louis-Mathieu Fréchette et Madame Raphaëlle Poulin-Gagné de la même firme.

Le directeur général, Monsieur Mathieu Roy a une Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR) ainsi que de l'expérience en urbanisme.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

858

Le conseil amorce une réflexion sur la nomination de la personne afin d'émettre les permis en urbanisme tout en respectant les délais légaux.

15. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE OLIVIER ET DE LA RUE KIROUAC

RÉSOLUTION 2019-07-412

ATTENDU QUE le conseil municipal planifie faire la réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac;

ATTENDU QUE tout appel d'offre de travaux majeurs doit être affiché sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

ATTENDU QUE ces travaux doivent être effectués dans les meilleurs délais;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres pour la réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac via SEAO.

**16. PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023
RÉFECTION DE LA RUE OLIVIER ET LA RUE KIROUAC**

RÉSOLUTION 2019-07-413

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est PROPOSÉ par Monsieur Fernand Brousseau et RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, ayant pour objectif la réfection de la rue Olivier ainsi que la rue Kirouac, que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

859

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**17. OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT
RÉFECTION DE LA RUE OLIVIER ET LA RUE KIROUAC**

RÉSOLUTION 2019-07-414

ATTENDU QUE les modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 s'échelonnent sur 5 ans;

ATTENDU QUE la réfection de la rue Olivier et la rue Kirouac doit être effectué dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des fonds nécessaires pour absorber ces coûts;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit ou d'un prêt temporaire couvrant les coûts totaux des travaux de réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac et de le mandater ainsi que madame la mairesse pour signer les contrats de prêt.

**18. AUTORISATION D'ACHAT DES BLOCS DE BÉTON POUR L'AMÉNAGEMENT DES
PANCARTES D'ACCUEIL**

RÉSOLUTION 2019-07-415

ATTENDU QUE l'achat de blocs de bétons décoratifs sont prévus dans l'aménagement des pancartes d'accueil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat et à l'installation des blocs de bétons décoratifs prévus pour l'aménagement des pancartes d'accueil.

19. REMPLACEMENT D'UN PONCEAU – RANG BOIS-FRANC EST

RÉSOLUTION 2019-07-416

ATTENDU QUE les coûts prévus pour le remplacement du ponceau du rang Bois-Franc Est sont plus importants qu'estimés dans la résolution 2019-06-391;

ATTENDU QUE les travaux à réaliser sont de nature urgente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'abroger la résolution 2019-06-391 et d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder au remplacement du ponceau ainsi qu'à tous les travaux requis afin de réparer la chaussée pour un montant approximatif de 45 000.⁰⁰ \$.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

860

20. ENTENTE AVEC LE MTQ POUR LA FERMETURE HIVERNALE DES ROUTES

Le Ministère des Transports du Québec (MTQ) demande que la municipalité procède à une entente concernant la fermeture hivernale des routes. La Table des Maires travaille actuellement à constituer une entente qui serait analogue pour toutes les municipalités de la MRC et souhaite obtenir nos commentaires. Comme la municipalité n'a jamais eu d'entente formelle avec le MTQ, le conseil n'a pas de commentaires à formuler.

21. AUTORISATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS DANS LE PARC DES MÉLÈZES

RÉSOLUTION 2019-07-417

ATTENDU QUE l'achat et l'installation d'un abribus est nécessaire dans le Parc des Mélèzes afin de protéger des intempéries les élèves qui doivent prendre l'autobus à cet endroit;

ATTENDU QUE qu'une estimation préliminaire prévoit des coûts à la hauteur de 22 996.⁰⁰ \$;

ATTENDU QUE qu'une subvention maximale de 10 499.⁰⁰ \$ a été accordé par le MTQ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat et l'installation d'un abribus (dans le style recherché) dans le parc des mélèzes dans le budget précisé.

22. AUTORISATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

RÉSOLUTION 2019-07-418

ATTENDU QUE l'achat de signalisation routière est nécessaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de la signalisation routière nécessaire pour un montant approximatif de 4 000.⁰⁰ \$ plus les taxes applicables.

23. AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN MODULE DE SKATEPARK

RÉSOLUTION 2019-07-419

ATTENDU QUE l'achat d'un module de skate-park est déjà prévu au budget 2019 pour 5000.⁰⁰\$;

ATTENDU QUE le budget 2018 prévoyait également une somme de 5000.⁰⁰\$ pour l'achat d'un module;

ATTENDU QUE les jeunes ont sélectionné le modèle de module;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat du module de skate-park sélectionné pour un montant approximatif de 10 000.⁰⁰ \$ dont 5000.⁰⁰\$ seront prélevés à même le surplus accumulé.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

861

**24. AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES
INSTALLATIONS SPORTIVES**

RÉSOLUTION 2019-07-420

ATTENDU QUE la réalisation des travaux de mise aux normes des installations sportives est déjà prévue au budget 2019 pour un montant de 13 000.⁰⁰\$;

ATTENDU QUE le budget 2018 prévoyait également une somme de 10000.⁰⁰\$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à la mise aux normes des installations sportives pour un montant approximatif de 23 000.⁰⁰ \$.

25. DEVENIR DU MIN-PUTT ET INSTALLATION D'UN JEU DE PÉTANQUE

Le mini-putt étant actuellement inutilisable et désuet, le conseil se questionne sur l'avenir de cet endroit afin de procéder à une revitalisation de celui-ci. Le conseil vise un projet rassembleur et convivial. Dans cette démarche, le conseil demande à ce qu'un sondage soit publié dans l'Issoudunois du mois prochain afin de connaître l'avis de la population sur la revitalisation du mini-putt ou l'installation d'un terrain de pétanque.

26. DIVERS

Aucun point.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2019-07-421

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h40.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Michèle Nolet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault
Mairesse

Michèle Nolet,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim